



**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
du 19 janvier 2021 - 19 h 30 à la Salle des Fêtes de Saint-
Sauveur**

L'an deux mille vingt et un, le 19 janvier à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Saint-Sauveur, à huis clos en raison du confinement, sous la présidence de Mme Chantal ROUX, Maire de Saint-Sauveur.

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 8
Conseillers représentés : 1
Conseillers absents : 2

Etaient présents : Mme Mauricette FACHE, M. Patrick FLIPPE, Mme Suzanne GUERIN, Mme Béatrice MARSEILLE, Mme Edith RIVAIL, M. Bernard RIVES, Mme Chantal ROUX et M. Claude ROUX.

Absents représentés : M. René YARIC donne pouvoir à M. Patrick FLIPPE.

Absents excusés : Mme Estelle CIZERON et M. Pierre-Emmanuel PASCAL.

Madame Chantal ROUX, Maire, ouvre la séance à 19 h 35.

Secrétaire de séance : Mme Béatrice MARSEILLE

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Verbal du 10 décembre 2020 qui est adopté à l'unanimité.

Modification de l'ordre du jour.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de modifier l'ordre du jour de la séance, à savoir ajouter la délibération relative au Programme de construction du réseau 2020 – Rac Domaine Blanche RICHARD - SyMEnergie05.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise la modification de l'ordre du jour, à savoir l'ajout de la délibération relative au Programme de construction du réseau 2020 – Rac Domaine Blanche RICHARD - SyMEnergie05.

1 - Délibération n° 159/2021 : Demande de subventions – Adressage communal

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique et pour un meilleur aménagement de son territoire, la Commune de Saint-Sauveur souhaite mettre en place l'adressage communal. Les travaux consistent notamment en un relevé ambulateur sur le terrain, le traitement des données, l'élaboration de fiches d'implantation, la transmission des données à l'IGN ainsi que la pose de panneaux et plaques de rue et numéros de maison.

Le montant total des travaux s'élève à 30 166,50 euros HT :

Diagnostic, recensement et traitement	5 831,50 € HT
Fourniture	11 235,00 € HT
Pose	13 100,00 € HT

Madame le Maire propose de solliciter deux subventions.

Le plan de financement (HT) est le suivant :

Subvention Conseil Départemental (50 %)	15 083 ,25 euros
Subvention Etat au titre de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux (DETR) (30 %)	9 049,95 euros
Autofinancement communal (20 %)	6 033,30 euros

Délibération votée à l'unanimité soit 9 (neuf) voix pour.

2 - Délibération n° 160/2021 : Demande de subventions – Voirie Communale 2020

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Département des Hautes-Alpes propose d'attribuer, dans le cadre de la répartition de la dotation concernant la voirie Communale 2020, une subvention de 11 312,00 € pour un montant de travaux de 28 280,00 € HT.

Madame le Maire propose d'utiliser cette subvention pour les travaux suivants : continuité de la Voirie Communale des Salettes.

Délibération votée à l'unanimité soit 9 (neuf) voix pour.

3 - Délibération n° 161/2021 : Approbation de l'étude de faisabilité et autorisation de poursuite des études préalables pour le projet d'aménagement hydroélectrique sur le torrent de Vachères

Madame le Maire rappelle que 3 sociétés (SYME 05, Cayrol et SHDHA) se sont manifestées en vue de construire et d'exploiter une microcentrale hydroélectrique sur le territoire de la commune.

Par délibération n°147/2020 du 21 septembre 2020, le Conseil Municipal a validé la signature du protocole d'accord pour la construction et l'exploitation d'une microcentrale hydroélectrique entre la commune de Saint Sauveur et la Société Hydraulique des Hautes Alpes (S.H.D.H.A).

La S.H.D.H.A par l'intermédiaire de la société Serhy Ingénierie a transmis l'étude de faisabilité en date du 30 Novembre 2020.

La S.H.D.H.A ou toute autre société désignée par elle s'engage, à payer à la Commune une indemnité annuelle d'un montant de 9 % de la recette annuelle de l'exercice comptable de la première à la fin de l'autorisation préfectorale (d'une durée de 40 ans en principe).

Selon l'étude de faisabilité, la recette prévisionnelle de l'aménagement est de 725 000 €. La Commune sera donc susceptible de percevoir une redevance moyenne d'environ 65 000 €.

Par ailleurs, pour garantir un revenu minimum à la Commune, il est convenu entre les parties que la redevance annuelle minimum (RAM) ne pourra être inférieure aux valeurs actualisées par l'étude de faisabilité suivantes :

$$\text{RAM} = 0.7 \times \text{Prod} \times \text{T} \times 9\%$$

Dans laquelle :

Prod = Production moyenne annuelle actualisée par l'étude de faisabilité = 9 541 MWh

T = Tarif d'achat de l'énergie mentionné dans le contrat de vente de l'énergie en vigueur sur l'année de l'exercice en cours.

Avec un tarif en 2020 (frais d'agrégation et facteur de forme inclus) à 76 €/MWh, la redevance annuelle minimum (RAM) est ainsi évaluée à environ 45 000 €.

Pour le bon déroulement du projet (obtention des servitudes de passage, constitution du dossier d'autorisation environnementale, etc...), le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette étude de faisabilité.

Après lecture de cette étude de faisabilité relative au projet d'aménagement hydroélectrique sur le torrent des Vachères, il est proposé au Conseil Municipal de valider le document et d'autoriser la poursuite des études.

Conformément aux dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, Madame le Maire rappelle que toute mise à disposition du foncier de la commune fera l'objet d'une mise en concurrence préalable.

Délibération votée à l'unanimité soit 9 (neuf) voix pour.

4 - Délibération n° 162/2021 : Création- Suppression d'emploi

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Le Maire propose à l'assemblée,

La suppression de :

Grade	Temps de travail	Missions du poste	Motifs de la suppression
Adjoint administratif	35 heures	Secrétaire de mairie	Avancement de grade
Adjoint technique principal 2ème classe	35 heures	Agent technique	Avancement de grade

Et la création de :

Grade	Temps de travail	Missions du poste	Motifs de la suppression
Adjoint administratif principal 2ème classe	35 heures	Secrétaire de mairie	Avancement de grade
Adjoint technique principal 1ère classe	35 heures	Agent technique	Avancement de grade

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 19 janvier 2021 :

Commune de Saint-Sauveur				
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Effectif	Durée hebdomadaire
Secrétaire de mairie	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	35 heures
Accueil	Adjoint administratif	C	1	17,5 heures
Agent technique	Adjoint technique principal 1ème classe	C	1	35 heures
Agent technique	Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	35 heures
Agent technique	Adjoint technique	C	1	35 heures
Agent technique	Adjoint technique	C	1	6 heures

Délibération votée à l'unanimité soit 9 (neuf) voix pour.

5 - Délibération n° 163/2021 : Programme de construction du réseau 2020 – Rac Domaine Blanche RICHARD - SyMEnergie05

Madame le Maire propose à l'assemblée de conventionner avec le SyMEnergie05. Cette convention a pour objet de définir les modalités de participation financière aux investissements du SyMEnergie05 dans le cadre des programmes travaux 2020 du SyMEnergie05 pour le projet suivant : Saint-Sauveur « Rac Domaine Blanche RICHARD ». La participation de la Commune de Saint-Sauveur s'élève à 4 680 euros (60 % du montant hors taxes).

Délibération votée à l'unanimité soit 9 (neuf) voix pour.

Questions diverses :

1 – Fiscalité

Mme le Maire informe l'assemblée que suite à l'enquête diligentée par la Communauté de Communes de Serre Ponçon au titre des logements vacants, le montant total récupéré du produit fiscal s'élève à 62 812 euros.

Le montant de l'intercommunalité s'élève à 23 610 €.

Le montant des gains pour l'ensemble des communes s'élève à 39 202 € dont 1051 euros pour la commune de Saint-Sauveur.

2 – Futurs projets

Mme le Maire énonce les futurs projets, à savoir le Monument aux Morts, la rénovation de la Chapelle des Salettes, l'adressage communal et l'aménagement du village.

Un appartement à l'ancienne école est en cours de réaménagement par les agents communaux.

Enfin, les membres de l'assemblée évoquent la possibilité de demander une subvention relative à l'habitat en vue de travaux d'isolation du bâtiment communal où se trouvent trois appartements et l'ancienne bibliothèque. Mme Suzanne GUERIN propose l'isolation de l'école du Coin. M. Patrick FLIPPE précise que l'installation d'une chaudière à granulés à l'ancienne école du chef-lieu semble compliquée (problème stockage du granulés et de la chaudière).

La séance est levée à 20h34.

Le Maire
Chantal ROUX



